

PROTOCOLE SANITAIRE SALLES DE REUNIONS/

CHATEAU DES LOGES/SALLE DES FETES

La réouverture de la salle de la Bourse du travail, des salles des communs du Château des Loges ainsi que la salle des Fêtes sur la commune de Nevers est envisagée à partir du 16/09/2020.

Toutefois la salle de la Bourse du travail, sera mise à disposition que pour une seule association par jour et uniquement sur les après-midi et soirées des jours ouvrés (*du lundi au vendredi de 13h à 22h*). Le matin sera réservé pour le nettoyage et la désinfection de la salle.

La capacité d'accueil a été diminuée de moitié.

Deux critères sont à prendre en compte pour cette réouverture : La situation sanitaire gouvernementale au 11/09/2020 et la capacité de la ville de Nevers à mettre les usagers en sécurité sur les sites mis à disposition.

Les autres salles, Eduens, Oasis et celles du Château des loges restent fermées. La salle des Bords de Loire est également fermée pour toutes demandes occasionnelles.

Accueil sur les Sites :

- Mise à disposition par les utilisateurs de gel hydro-alcoolique dans les locaux mis à disposition
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des salles en application des règles sanitaires gouvernementales édictées le 11/09/2020
- Afficher les règles et les Gestes barrières (distanciation physique d' 1 m, porter un masque, éviter de se serrer les mains, les embrassades et les accolades, limiter les déplacements, se laver les mains ou utiliser du gel hydro-alcoolique, éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique...)

Gestions des espaces communs :

Les zones de circulation (couloirs, escaliers ...) doivent être utilisées uniquement pour les déplacements. Tout rassemblement même ponctuel est interdit.

Mettre les masques jetables et autres détritrus dans les poubelles prévues à cet effet

Gestion des flux :

- Séparer les flux entrant et sortant :
 - Soit avec des portes et des accès distincts
 - Soit en séparant l'entrée en 2
- Assurer le contrôle des distances dans les files d'attente
- Organiser le sens de circulation à l'intérieur du bâtiment (fléchage, marquage au sol)
- Éviter la sédentarisation dans les lieux de passages: neutraliser les chaises et tables non utilisées ou les retirer

Les mesures pour lutter contre le COVID 19 viennent s'ajouter aux habituelles mesures de sûreté préconisées (limiter les attroupements, entrée rapide dans les locaux ...)

Sortie du site :

- La sortie doit s'effectuer dans le respect des distanciations physiques
- Tous les participants devront rester masqués jusqu'à leur sortie du bâtiment
- L'organisateur doit être en capacité de proposer un masque si masque défectueux ou oublié
- Le public ne doit pas rester attroupé devant la sortie.

Nettoyage et désinfection :

- Salle de la **Bourse du travail**, par la ville de Nevers tous les matins
- Salles des **communs** du Château des Loges, par la Ville de Nevers après chaque utilisation
- Les utilisateurs de la **salle des fêtes** doivent la rendre rangée et propre, la Mairie de Nevers se chargera de la désinfection après chaque utilisation et elle veillera à l'état général de propreté de la salle

Aération des salles après chaque utilisation.